

**Conseil économique et social**Distr. générale
19 avril 2016Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des
institutions régionales: politiques macroéconomiques,
réduction de la pauvreté et développement inclusif****Note verbale datée du 19 avril 2016, adressée au
secrétariat de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la
République de Corée en Thaïlande****

L'Ambassade de la République de Corée en Thaïlande présente ses compliments au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et, se référant à la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Incheon les 30 et 31 mars 2016, a l'honneur de transmettre au secrétariat le texte du résumé du Président.

L'Ambassade de la République de Corée serait reconnaissante au secrétariat de bien vouloir porter le présent résumé de la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique établi par le Président à l'attention de la Commission à sa soixante-douzième session dans le cadre de l'examen du point 3 a) de l'ordre du jour provisoire.

* E/ESCAP/72/L.1.

** La soumission tardive du présent document s'explique par le fait que la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique s'est tenue après la date fixée pour la soumission des documents de la Commission.

Annexe à la note verbale datée du 19 avril 2016 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République de Corée en Thaïlande

Résumé de la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique établi par le Président

1. La première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Incheon (République de Corée) les 30 et 31 mars 2016, a été coorganisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée. La réunion faisait fond sur le mandat et les progrès accomplis en 2014 et 2015 lors de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement, tenue en partenariat avec le Ministère des finances indonésien. Cette réunion a permis de faire la synthèse des points de vue de la région et de contribuer grandement aux documents finals du Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté par les dirigeants mondiaux en juillet 2015.
2. Ont participé à la Concertation environ 200 représentants et experts gouvernementaux, des représentants d'organisations internationales et d'autres organisations du système des Nations Unies, ainsi que des membres du secteur privé, d'organisations de la société civile et des experts éminents.
3. La Concertation a été ouverte par M. Cho Tae Yul, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée. M. Yoo Il Ho, Vice-Premier Ministre et Ministre de la stratégie et des finances de la République de Corée, a ensuite formulé des observations. La Secrétaire exécutive de la CESAP, a prononcé l'allocution d'ouverture. Les participants ont remercié le Gouvernement de la République de Corée et la CESAP d'avoir accueilli et organisé cette concertation opportune, qui s'annonçait fructueuse.
4. Le présent résumé du Président sera diffusé à l'occasion du premier Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, qui aura lieu au siège de l'ONU à New York en avril 2016, et sera examiné à la soixante-douzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra à Bangkok en mai 2016.
5. La Concertation sera l'occasion de continuer à échanger des vues une fois par an dans le cadre de processus de suivi et d'examen mondial du Programme d'action d'Addis-Abeba. En tant que membre de l'Équipe spéciale interorganisations établie par le Secrétaire général, la CESAP continuera d'apporter des contributions techniques au processus de suivi.
6. Les participants ont fait part de leurs priorités et défini des mesures adaptées aux circonstances nationales dans le cadre des concertations régionales. Reconnaisant l'importance de se doter d'un cadre régional concret et axé sur l'action pour promouvoir le financement du développement, les participants ont souligné que des conditions économiques et financières facilitant l'accès et la disponibilité de financements pour le développement durable étaient indispensables. L'importance des moyens de mise en œuvre non financiers a été largement reconnue et les participants ont souligné que pour exploiter efficacement les ressources publiques intérieures, les financements privés et les partenariats mondiaux, il fallait s'attaquer aux

problèmes systémiques et veiller à ce que l'environnement soit favorable et promeuve les perspectives économiques et la stabilité financière.

7. Ayant attiré l'attention sur l'importance des plateformes régionales et la nécessité de favoriser la coopération et les partenariats régionaux dans le cadre du financement du développement, les participants ont reconnu la nécessité d'un forum fiscal Asie-Pacifique. Il a également été convenu que la CESAP faciliterait le partage des connaissances et veillerait à l'adéquation des politiques et pratiques dans le domaine des infrastructures, réaliserait des études de cas des partenariats public-privé, et encouragerait les banques régionales de développement et les gouvernements de la région à investir initialement dans la mise en place de projets solides. Il avait été demandé à la CESAP de collaborer avec les gouvernements et les institutions financières régionales pour faire le point sur les approches en matière de financement des infrastructures régionales. Dans le cadre du processus en cours de coopération et d'intégration régionales, les participants ont noté que les mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des acteurs des marchés de capitaux étaient indispensables si l'on voulait sensibiliser ces derniers aux questions de financement du développement durable. Dans le cadre de ses activités dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales, la CESAP devrait encourager l'harmonisation et la normalisation des cadres juridiques et réglementaires qui régissent les marchés boursiers, et travailler avec les autorités de réglementation des marchés pour encourager les flux transfrontières et l'intégration des marchés, en veillant dûment à la stabilité financière. De telles mesures contribueraient à mobiliser des financements privés par l'intermédiaire des marchés de capitaux, ce qui permettrait de financer les infrastructures. Les participants ont évoqué leurs expériences nationales en matière d'accès aux services financiers, qui avait progressé dans la région, et il a été suggéré que la CESAP collabore avec les réseaux régionaux, en particulier avec l'Alliance pour l'inclusion financière, pour tirer parti des politiques dans ce domaine et les mettre au service du développement durable.

I. Principales priorités régionales et voie à suivre

8. Les réunions tenues lors de la Concertation ont permis de mettre en lumière les principales priorités régionales et la voie à suivre, ce dont il est question dans les sections suivantes.

A. Coopération fiscale régionale

9. Les participants ont étudié la nécessité de mobiliser davantage de ressources publiques en adoptant des mesures génératrices de recettes, notamment des réformes des politiques fiscales et une amélioration de l'administration fiscale, ainsi que de réorienter les dépenses publiques. Une telle démarche était importante pour garantir la pérennité des budgets et soutenir le rôle de plus en plus anticyclique des politiques budgétaires, tout en concrétisant les priorités nationales à long terme en matière de développement durable. Même si les pays ont des structures économiques diverses, qui influent sur le rapport impôt/produit intérieur brut, il y avait une marge de manœuvre considérable pour accroître les recettes fiscales perçues en élargissant l'assiette fiscale, en accroissant la progressivité de l'impôt et en adoptant des politiques fiscales à vocation environnementale, ainsi qu'en renforçant le financement municipal.

10. Les participants ont également noté qu'un forum fiscal Asie-Pacifique pour le développement durable serait particulièrement utile parce qu'il encouragerait la participation active des responsables de l'administration fiscale et inciterait les responsables et les experts à mettre en commun les bonnes pratiques en matière de politique fiscale et de réforme de l'administration fiscale. Ce forum fiscal serait amené à travailler étroitement avec les organismes chargés des questions fiscales de la région, telles que le Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscales en Asie et l'Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique, et veillerait à ce que leurs attributions ne se recourent pas.

11. Le forum fiscal pourrait aider les pays de la région à trouver des moyens d'accroître les recettes fiscales perçues et servir de plateforme de partage de l'information en vue d'améliorer l'équité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité des régimes fiscaux, notamment par la mise en commun des meilleures pratiques, la collaboration et le renforcement des capacités.

12. Certains participants ont fait valoir que la région devrait être plus active dans les débats internationaux traitant de questions fiscales, notamment s'agissant de l'érosion de la base d'imposition et du transfert des bénéfices, dossiers qui nécessitent un consensus mondial et régional pour être traités efficacement. À cet égard, il fallait surtout s'attacher à accroître la participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, puisqu'ils n'avaient guère exprimé leur avis dans ces domaines et que l'issue de ces débats pourrait avoir un impact profond sur leurs pratiques fiscales.

13. Les participants ont souligné l'importance des effets distributifs des politiques fiscales, pris note qu'il était essentiel de s'attaquer à l'accroissement des inégalités, et reconnu que la région devait élaborer des régimes d'imposition progressifs et équitables, tout en tenant compte des circonstances propres à chaque pays. Ils ont également évoqué la possibilité d'introduire des « écotaxes » et d'exploiter le potentiel de l'impôt foncier et d'autres impôts relevant de l'échelon infranational, dans le contexte des objectifs de développement durable se rapportant aux zones urbaines.

14. Les participants ont noté que les réformes fiscales en cours – telles que l'élargissement de l'assiette fiscale, l'harmonisation de la taxe sur la valeur ajoutée, l'élargissement de la base d'imposition et l'amélioration de collecte de l'impôt – contribueraient à l'entrepreneuriat, au renforcement du financement des infrastructures et à d'autres initiatives de développement destinées à promouvoir la croissance et le développement durable. Dans ce contexte, des mesures spécifiques ont été préconisées – rationalisation des incitations fiscales, lutte contre la fraude fiscale, diminution des exonérations fiscales, amélioration de la transparence en matière fiscale et information du public sur ces questions.

15. Les participants ont par ailleurs invité les pays à participer à titre volontaire à des débats sur la manière d'éviter la concurrence fiscale dommageable et de préserver l'intégrité de l'assiette fiscale.

16. Certains d'entre eux ont insisté sur l'importance de se doter de lois en matière de responsabilité fiscale lorsque cela était nécessaire, dans une optique de cohérence avec les exigences liées au développement durable.

17. Les participants ont souligné qu'ils pourraient réévaluer les régimes et politiques de gestion des dépenses publiques en place et ont reconnu l'importance de la capacité d'absorption des pouvoirs publics en matière de dépenses. Ils ont également attiré l'attention sur la création de recettes par les administrations locales ainsi que sur les transferts intergouvernementaux pour répondre à la nécessité d'assurer des financements suffisants et durables au niveau local face à l'urbanisation croissante. Compte tenu des nombreuses possibilités de partage de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de transferts intergouvernementaux et de décentralisation de l'impôt, le mécanisme régional pourrait également servir de plateforme utile de renforcement des capacités et d'apprentissage par les pairs à l'intention des responsables des politiques dans ces domaines, avec le concours d'un réseau d'experts extérieurs.

18. Les participants ont pris note du potentiel de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, issue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba, pour renforcer la coopération internationale en matière de mobilisation des recettes intérieures dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique.

19. Ils ont par ailleurs reconnu la nécessité d'un forum fiscal Asie-Pacifique pour le développement durable, qui pourrait prendre la forme d'un forum régional inclusif, participatif et ouvert relatif aux questions fiscales.

B. Marchés de capitaux, commissions de valeurs mobilières et réglementations en la matière

20. Les participants ont noté qu'il importait d'approfondir et de développer les marchés de capitaux intérieurs, en équilibrant correctement l'endettement et les capitaux propres, et d'harmoniser les cadres réglementaires afin d'assurer le financement à long terme nécessaire pour investir dans les biens collectifs, les projets d'infrastructure et les initiatives liées à la protection de l'environnement dans la région. Ils ont en outre noté qu'en dépit de la rapide croissance récente, les marchés des actions et des obligations restaient sous-développés et manquaient de liquidité dans de nombreux pays, du fait de plusieurs entraves, notamment une base d'investisseurs trop restreinte et une infrastructure financière matérielle et immatérielle inadéquate. Il fallait encourager l'utilisation de véhicules financiers nouveaux et innovants, y compris le marché des capitaux islamique et les investissements d'impact, pour offrir aux investisseurs des alternatives permettant d'élargir et d'amplifier les débouchés sur les marchés de capitaux et de mobiliser des ressources qui permettent d'atteindre les objectifs de développement durable.

21. Les participants ont souligné la nécessité de développer les marchés de capitaux intérieurs et régionaux afin d'assurer le financement à long terme nécessaire à la réalisation d'investissements en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique. Ils ont également insisté sur la nécessité d'intensifier les concertations et la coopération entre les pays de la région par le partage de l'information et des données d'expérience, l'harmonisation des cadres réglementaires et le renforcement des capacités. Une collaboration de ce type permettrait d'élargir la base d'investisseurs et faciliterait les services d'intermédiation financière transfrontière. Il serait également important d'assurer la stabilité financière, dans la mesure où la libéralisation et l'intégration des marchés d'un pays tendaient à accroître sa vulnérabilité aux chocs extérieurs.

22. Les participants ont examiné la nécessité d'harmoniser les politiques nationales en matière d'incitations fiscales offertes aux investisseurs, tout en faisant une large place aux aspects sociaux et environnementaux du développement. Dans ce cadre, il s'agirait pour les gouvernements de se doter de lois et de réglementations judicieuses en matière d'incitations et de mettre en place une robuste gouvernance des entreprises propre à encourager les investisseurs à financer des projets de développement durable.

23. Il a été spécifiquement noté que les instruments de partage des risques dans le contexte des services financiers islamiques offraient une solution viable pour remplacer les titres de créance classiques et avaient connu un essor rapide ces dernières années, en particulier l'émission d'obligations dites « sukuk », bien adaptées au financement des infrastructures et à l'appui du développement durable. Les participants ont noté que la demande croissante pour ces titres pourrait éventuellement permettre de consolider le marché de capitaux. Lorsque cela est possible, les pays devraient donc être incités à mettre sur pied une stratégie complète propre à renforcer et à consolider leur marché intérieur en faveur des services financiers islamiques. L'importance de réaliser des investissements d'impact et de mobiliser les marchés de capitaux au profit des biens collectifs a également été reconnue.

24. S'agissant de l'expansion des marchés obligataires et de leur intégration régionale, les participants ont souligné qu'il fallait améliorer les cadres réglementaires nationaux et autre formes d'infrastructure financière - qui pourraient atteindre le même niveau que ceux des marchés de capitaux plus vastes ou relativement plus développés - ce qui exigerait de renforcer les cadres juridiques et réglementaires et d'adopter des politiques de soutien. Les participants ont également mis en avant le rôle que jouaient les agences de notation dans le développement des marchés obligataires. Dans ce domaine, les pays devraient prendre des mesures propres à faciliter l'émission d'obligations souveraines afin de stimuler l'expansion des marchés obligataires.

25. Certains participants ont par ailleurs souligné qu'il fallait mettre en place un mécanisme régional visant à endiguer la menace croissante de la cybercriminalité, qui pouvait déstabiliser et perturber le fonctionnement du marché financier.

26. Les participants ont reconnu qu'il importait d'étudier les possibilités, les approches et les modalités s'agissant d'établir des liens entre les marchés des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et ceux des pays développés de la région, en adoptant des cadres réglementaires similaires dans le cadre du renforcement des initiatives de coopération régionale pour le développement des marchés de capitaux. Dans ce contexte, les pays ont été encouragés à partager l'information et à travailler avec les organismes régionaux appropriés pour envisager d'instituer des mécanismes chargés du suivi et de la surveillance des marchés de capitaux.

C. Financement du développement des infrastructures

27. Les participants ont souligné qu'il fallait créer des synergies entre plusieurs mécanismes de financement pour favoriser l'expansion des investissements dans les infrastructures en Asie et dans le Pacifique, à savoir: a) les institutions financières multilatérales aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, ainsi que les banques de développement; b) les modèles de partenariats public-privé pour renforcer potentiellement les capacités, l'efficacité et les ressources techniques; c) les investisseurs institutionnels pour financer les infrastructures à long terme; d) et l'aide publique au développement (APD) pour faciliter la mise en route de projets d'infrastructure dans la région.

28. Les participants ont relevé l'intérêt que présentait l'apparition des organismes de financement du développement, qui contribuaient à combler les lacunes de financement dans le développement des infrastructures en mobilisant des financements privés pour le développement; ils ont également souligné le rôle que jouaient les banques nationales de développement et les organismes de financement du développement.

29. Un participant a indiqué que les pays de la région devraient promouvoir l'épargne intérieure, notamment par l'intermédiaire des fonds de pension nationaux et des compagnies d'assurance, et entreprendre de réformer les réglementations afin d'encourager ces acteurs à développer des portefeuilles de placement dans les infrastructures pour soutenir les investisseurs institutionnels misant sur des horizons d'investissements à long terme. De plus, les politiques nationales dans des domaines tels que les réglementations financières et fiscales pourraient stimuler les flux de capitaux vers les marchés intérieurs des obligations et des actions des pays en développement, tout en tenant compte des circonstances propres aux petits États insulaires en développement. À cet égard, l'importance de créer un cadre macroéconomique et réglementaire stable et prévisible, de faire rigoureusement respecter la loi et d'éliminer la corruption a été soulignée.

30. Ayant relevé le grand potentiel des partenariats public-privé pour financer les infrastructures dans la région, les participants ont souligné que les gains réalisés devaient répondre aux objectifs de rentabilité et de gestion efficace des risques si l'on voulait que les mesures en faveur du développement aient l'impact voulu. À cet égard, les participants ont souligné l'importance du rôle de l'APD pour catalyser des ressources de développement supplémentaires.

31. Afin de faciliter les partenariats public-privé axés sur les investissements dans les infrastructures, les participants ont souligné qu'il était essentiel d'assurer la stabilité macroéconomique, une gouvernance de haute qualité, le règlement efficace des différends et le développement des marchés de capitaux. Il a également été souligné qu'il fallait bien définir et hiérarchiser les projets en tenant compte du niveau de développement économique et social du pays, mais qu'il existait peu de projets susceptibles d'être financés.

32. Certains participants ont souligné l'importance d'un forum régional de financement de l'infrastructure, ce qui permettrait de soutenir davantage les flux de capitaux transfrontières destinés à des projets d'infrastructure dans des domaines comme les transports, l'énergie et la connectivité des technologies de l'information et de la communication. Le forum serait encore renforcé par le mandat de coopération et d'intégration régionales de

la CESAP, et contribuerait à ouvrir la voie à une croissance inclusive et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui préconisent la promotion de la coopération transfrontière dans différents domaines.

D. Accès de tous aux services financiers

33. Les participants ont discuté de l'importance de concevoir des stratégies relatives à l'inclusion financière, afin de réduire la pauvreté, de créer des emplois et d'améliorer la productivité en Asie et dans le Pacifique, non seulement en donnant accès à ces services et en sensibilisant les pauvres à ces questions, mais aussi en donnant aux petites, moyennes et micro entreprises, aux nouvelles entreprises dans les secteurs de pointe et aux jeunes entreprises, ainsi qu'aux projets innovants, un meilleur accès au financement, et en accordant l'attention voulue à la stabilité financière.

34. Les participants ont appelé à la définition d'une gamme complète d'orientations politiques portant sur des modèles de financement innovants, diversifiés et inclusifs afin de répondre aux besoins de financement des ménages et des entreprises. Ils ont également souligné la nécessité de développer et d'offrir une large gamme de produits et services financiers de haute qualité cadrant avec les besoins de la population, afin d'avoir un impact sensible sur les pauvres. En outre, pour donner plus largement accès aux services financiers aux habitants des zones rurales et aux plus pauvres, les participants ont mis en avant la nécessité de développer des infrastructures de marché liées à l'identification nationale, aux informations sur le crédit, aux cadres de gestion des biens affectés en garantie et aux paiements des frais d'enregistrement.

35. Après avoir mis en commun leurs expériences et noté l'importance des stratégies d'inclusion financière, les participants ont souligné la nécessité d'encourager le développement de l'utilisation et de la fonctionnalité des produits de microfinancement et des mécanismes permettant d'y avoir accès, tels que les services bancaires mobiles et la correspondance bancaire, l'épargne et l'assurance. Ils ont également souligné qu'il importait de mieux administrer les envois de fonds, de gérer plus efficacement les comptes de pension et d'étendre la portée des mesures de formation aux questions financières, y compris dans les écoles.

36. En outre, les participants ont souligné l'importance d'encourager un cadre réglementaire permettant à davantage de personnes d'avoir un compte en banque, notamment en accordant des licences aux agents bancaires, en exigeant des banques qu'elles proposent des comptes de base ou à frais réduits et en favorisant l'évolution des nouvelles technologies, tels les transferts monétaires par téléphonie mobile. Ils ont en outre indiqué qu'il fallait réduire les coûts des services financiers, que les institutions financières devaient ouvrir des succursales dans les zones plus reculées et que l'écart entre les sexes devait être comblé.

37. Les participants ont recommandé aux pays de voir au-delà des modèles traditionnels de prêts bancaires dans le but d'aider les petites, moyennes et micro entreprises à répondre à leurs besoins de financement dans le contexte de l'offre et de la demande.

38. Ils ont également recommandé de généraliser les politiques et les stratégies d'inclusion financière permettant à tous d'avoir pleinement accès, dans des conditions d'égalité, à des services financiers, en tenant dûment

compte de la stabilité macroéconomique et du cadre juridique et institutionnel.

39. Les participants ont reconnu que les mesures adoptées par les grandes banques commerciales pour réduire les risques liés aux transferts de fonds internationaux, se conformer à la réglementation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et lutter contre le financement du terrorisme avaient une incidence défavorable sur l'inclusion financière des pays qui étaient fortement tributaires des envois de fonds transfrontières à destination de personnes ayant des revenus modestes. Ces mesures de suppression des risques ont non seulement eu pour effet d'accroître les coûts des envois de petites sommes d'argent mais aussi d'augmenter le nombre de transferts de fonds informels, excluant ainsi les personnes ayant des revenus modestes des services financiers formels.

40. Les participants ont demandé à la CESAP de travailler avec des réseaux tels que l'Alliance pour l'inclusion financière en vue de promouvoir l'accès aux services financiers en renforçant l'apprentissage par les pairs dans le domaine des politiques et technologies innovantes.

E. Financement de l'action climatique

41. Ayant réaffirmé le principe de la responsabilité commune mais différenciée en matière de changements climatiques, les participants ont évoqué les mesures concrètes susceptibles d'être prises au niveau national pour lutter contre les incidences négatives des changements climatiques sur les plans économique, social et environnemental et pour affecter les ressources budgétaires nécessaires, tout en prenant les mesures adaptées d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. L'importance d'accroître les financements pour faire face aux changements climatiques a également été notée, tandis que la nécessité de trouver un juste équilibre entre les investissements destinés à atténuer les changements climatiques et ceux visant à s'y adapter a été reconnue.

42. Les participants ont également noté les travaux importants réalisés par les diverses organisations régionales du Pacifique dans ce domaine, comme le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique, sans oublier les donateurs, les organisations multilatérales, les organismes du système des Nations Unies, ainsi que le Fonds vert pour le climat.

43. Les participants ont recommandé que les efforts déployés pour réorienter les ressources publiques des pays en faveur d'un développement durable et résilient face aux changements climatiques grâce à des stratégies de développement à faible intensité de carbone soient intégrés dans les plans nationaux de développement. Ils ont notamment fait valoir que les gouvernements devaient s'attacher à mobiliser des ressources destinées au financement de l'action climatique en facilitant la création de cadres d'action et d'investissement pour le climat par la mise en place de politiques nationales et de cadres institutionnels appropriés.

44. Ils ont par ailleurs recommandé aux pays de l'Asie et du Pacifique de faciliter une transition vers des économies plus écologiques et à faible intensité de carbone reposant sur des cadres politiques nationaux en adoptant des mesures d'incitation innovantes et en réorientant les ressources publiques existantes au profit d'activités plus soucieuses de l'environnement, y compris en émettant des « obligations vertes ».

45. Les participants ont invité les gouvernements à offrir des moyens d'incitation aux fonds d'investissement privés et à réduire les risques auxquels ils s'exposent pour les inciter à investir davantage dans des initiatives de développement respectueuses du climat et à faible intensité de carbone. Ce type de mesures contribuerait à accroître les financements en faveur de l'action climatique et à créer un environnement favorable, stable et transparent.

46. Les participants, conscients des besoins divers des petits États insulaires en développement, ont encouragé les activités de renforcement des capacités, y compris l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et le financement des activités qui s'y rapportent. Ils ont évoqué la possibilité de créer un centre régional dans le Pacifique chargé des questions relatives aux changements climatiques, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Le représentant des Fidji, appuyé par un certain nombre d'autres participants, a proposé de mettre à disposition des fonds de démarrage pour la mise en place d'un centre régional de ce type.

F. Coopération Sud-Sud et triangulaire axée spécifiquement sur les pays ayant des besoins particuliers

47. Soulignant les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, les participants ont suggéré de renforcer la coopération régionale, dans laquelle la coopération Sud-Sud et la coopération régionale triangulaire pourraient jouer un rôle important. Une telle initiative rehausserait le financement des programmes de développement durable, donnant ainsi l'occasion aux pays en développement de mettre en commun les bonnes pratiques, les compétences et les savoir-faire, aux niveaux sous-régional et régional.

48. Les participants sont convenus que d'importantes ressources extérieures étaient essentielles pour la poursuite du développement durable en faveur du renforcement de la coopération régionale. Ayant noté que la coopération Nord-Sud continuerait d'être le canal privilégié à cet égard, ils ont souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement pourraient jouer un rôle complémentaire considérable. Ces approches ont été considérées comme importantes, non seulement pour financer les programmes de développement, mais aussi pour offrir de nouvelles possibilités de mettre en commun les bonnes pratiques, les compétences et les savoir-faire entre pays en développement, sous-régions et régions.

49. Les participants ont souligné que les politiques devaient être orientées vers le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour le développement, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. À cet égard, ils ont reconnu l'importance d'établir un réseau comprenant les praticiens des pays en développement, les donateurs et les organisations internationales, et de promouvoir le partage des connaissances en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour le développement, à travers des ateliers de renforcement des capacités et des contacts réguliers entre les membres du réseau. Un tel réseau permettrait également de promouvoir une action concertée entre les membres, notamment pour la coopération conjointe Sud-Sud et les programmes, projets et travaux de recherche communs dans

le domaine de la coopération triangulaire pour le développement sur des questions importantes pour améliorer le fonctionnement de ces mécanismes.

50. Les participants ont conclu que la coopération Sud-Sud devrait être intégrée aux systèmes et processus nationaux et régionaux pour veiller à ce que ses objectifs contribuent au développement global et à l'utilisation efficace des ressources. Certains participants ont souligné le rôle important que jouait la coopération Sud-Sud en matière d'investissement sur la croissance inclusive à long terme.

51. Les participants ont suggéré que les pays ayant des besoins particuliers devraient instituer au sein de l'un de leurs ministères un coordonnateur chargé des questions de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour le développement. Les participants ont demandé à la CESAP d'étudier la possibilité de mettre en place une plateforme pour la coopération dans des domaines tels que le transfert de technologie, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le renforcement des capacités et les services consultatifs, dans le but d'examiner les questions présentant un intérêt commun.

II. Informations à propos de la réunion

52. La réunion à l'occasion de laquelle a été présenté le résumé de la Concertation établi par le président était présidée par M. Lee Yong Soo, Directeur-général de la coopération pour le développement au Ministère des affaires étrangères de la République de Corée. Les coprésidents étaient M. Ly Thuch, Ministre d'État cambodgien; M. Aiyaz Sayed-Khaiyum, Procureur général et Ministre fidjien des finances; Mme Azeema Adam, Gouverneur de l'Autorité monétaire des Maldives; et M. Mukesh Agarwal, Directeur général de l'India Index Services and Products Limited de la Bourse nationale indienne. M. Wayne Swan, parlementaire et ancien Vice-Premier Ministre et trésorier australien, était rapporteur.

53. Les pays ci-après ont participé à la Concertation: Afghanistan, Arménie, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Nauru, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Turquie, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam. Le Japon y a participé en tant qu'observateur.

54. Ont également participé à la Concertation des représentants des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance; Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de communication pour le développement; Commission des Nations Unies pour le droit commercial international; Département des affaires économiques et sociales de l'ONU; Organisation internationale pour les migrations; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et UNDP Seoul Policy Centre for Global Development Partnerships. Les organisations internationales et autres organisations ci-après étaient représentées: Alliance pour l'inclusion financière; ASEAN-Korea Centre; Association of North East Asia Regional Government; Banque islamique de développement; Banque eurasiennne de développement; Centre des technologies vertes; Climate Change Center; Climate Policy Initiative; Fonds vert pour le climat; Global Sustainability

Center; Groupe de la Banque mondiale; Institut de la Banque asiatique de développement; Institut mondial de la croissance verte et Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. Ont participé à la Concertation les représentants des secteurs privé et public ci-après: Arif Habib Group; IHS Global Insight; Impact Investment Exchange Asia; KPMG; et KT Corporation. Les organisations de la société civile ci-après étaient également représentées: Aksi – for Gender, Social and Environmental Justice; BYND2015 Nepal Hub; Centre de recherche pour la gestion et le développement durables; Conseil international des femmes; Development Alternatives with Women for a New Era; Forum des ONG sur la Banque asiatique de développement; Organisation des femmes pour le changement dans l’agriculture et la gestion des ressources naturelles; et Pacific Young Women’s Leadership Alliance.
